

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général de la municipalité de Saint-Gédéon à l'effet que :

1. Le conseil municipal a adopté le 20 novembre 2017 ;

Le règlement numéro 2017-456 « Décrétant l'imposition d'une taxe spéciale dans le secteur du chemin de la Cédrière aux fins de rembourser diverses dépenses ;

2. Une copie de ce règlement est déposée au bureau du soussigné où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance ;

3. Ledit règlement entre en vigueur en date de la présente.

DONNÉ à Saint-Gédéon ce vingt-quatrième jour de novembre deux mille dix-sept.

Dany Dallaire
Directeur général